

# QUAYLLAY\*

Bulletin d'information du Samusocial Perú  
N° 20 / Janvier – Mars 2010



**samusocialPerú**

Francisco de Zela, 2526  
Lince - Lima - Perú  
+51 1 441 22 50

[samusocial@samusocialperu.org](mailto:samusocial@samusocialperu.org)

[www.samusocialperu.org](http://www.samusocialperu.org)



Professionnels de la délégation colombienne et l'équipe du Samusocial Perú, de l'unité mobile 1.

## VISITE D'UNE DELEGATION COLOMBIENNE DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ À HUAYCÁN

De nombreux pays latino-américains ont connu au cours des quatre dernières décennies des situations de violence et de conflits internes, dont une des conséquences est le déplacement forcé des populations, générant des problèmes sociaux tels que la marginalité, l'exclusion sociale, la violation des droits fondamentaux, la fragilisation des réseaux sociaux, rendant difficile l'accès aux services de santé et d'éducation. La communauté autogérée de Huaycán est née dans ce contexte.

En réponse à ces situations, le Programme Permanent de Formation pour la Prise en Charge Intégrale des Victimes de Violence (Programa Permanente de Capacitación para la Atención Integral de las Víctimas de Violencia - PPCAIVV) fut créé à la faculté de médecine de l'Université Nationale Mayor de San Marcos (UNMSM) en 2003, avec pour finalité de former des professionnels compétents pour prendre en charge les victimes de la violence, dans le cadre d'une approche fondée sur le concept de *Prise en Charge Intégrale*, que nous définirons comme celle qui est prodiguée de manière sûre, opportune, continue, humaine, dans une approche interculturelle, prenant en compte les dimensions physique, psychologique et sociale des personnes affectées du fait de la violence et de la violation des droits humains, et qui est orientée vers la promotion, la prévention, le recouvrement et la réhabilitation de la santé dans un contexte familial et communautaire, dans une attitude étiq, avec un engagement social et le plus grand respect pour la vie humaine.

Le PPCAIVV a bénéficié des conseils du "Harvard Program in Refugee Trauma" (HPRT) de l'Université de Harvard, USA et du financement de l'Agence de Coopération Internationale du Japon (JICA). En 2004, des séminaires dans les villes de Lima, Ica et Cusco, ainsi qu'un séminaire latino-américain sur la Violence ont été organisés et l'étude des "caractéristiques principales" de Huaycán a été réalisée

De mars 2005 à mars 2008, le projet "Renforcement de la prise en charge intégrale en santé pour la population touchée par la violence et la violation des droits de l'Homme dans la République du Pérou" a été développé à travers une convention entre la UNMSM, le MINSA (Ministère de la Santé) et la JICA, laquelle a abouti à la création du diplôme "*prise en charge intégrale en santé pour les victimes de violence*" et a

### INDICE

Editorial.....	1
Partenaires institutionnels et alliances stratégiques.....	3
Renforcement des compétences.....	3
Activités en cours	5
Quelques chiffres.	5
La page du SSI.....	6

## LE SAMUSOCIAL PERÚ

Le Samusocial Perú est une association civile péruvienne, créée le 23 Mars 2004, afin de mettre en œuvre un projet pilote visant à améliorer l'accès aux services de base médico-psycho-sociaux des enfants et adolescents vulnérables et des femmes victimes de violence familiale, dans les zones reculées de Huaycán, communauté située dans le district d'Ate, Lima. Le projet s'articule autour d'équipes mobiles qui parcourent les rues de Huaycán à la rencontre des personnes les plus vulnérables et d'un centre d'accueil où ces personnes pourront trouver refuge et bénéficier de conseils, d'orientation et de consultations médicales et psycho-sociales.

\*S'approcher (traduction du quechua)

permis de former environ 400 professionnels du premier niveau de prise en charge en santé, de manière déconcentrée dans les micro réseaux de Huaycán – Lima Est, San Martín de Pangoa – Satipo – Junín, Ascensión – Huancavelica, Belén – Ayacucho et Techo Obrero – Sicuani – Cusco. L'évaluation externe réalisée par l'Université Cayetano Heredia et la JICA a souligné la pertinence des activités réalisées, conférant au diplôme un prestige international.

C'est dans ce cadre que le vendredi 5 mars, nous avons reçu à Huaycán, la visite de 14 professionnels de la santé (1 médecin, 9 psychologues, 2 assistantes sociales et 2 infirmières) venant du pays voisin la Colombie, afin de suivre le "Cours International de Formation sur la Violence, en direction des professionnels", dirigé et mis en oeuvre par l'Université National Mayor de San Marcos, du 22 février au 6 mars.

Le programme a débuté par la réception de la délégation colombienne et la visite des installations de l'hôpital de Huaycán. Ensuite, s'est tenu, dans l'auditorium de la polyclinique paroissiale San Andrés la table ronde : "*Avancées et expériences d'intervention dans la prise en charge intégrale de la personne affectée par la violence à Huaycán*", au cours de laquelle l'hôpital de Huaycán, l'hôpital Hermilio Valdizán, le Samusocial Perú, la Plateforme de concertation pour la Prévention et la Prise en charge de la Violence Familiale à Huaycán et le Ministère Public de Huaycán, présentèrent les expériences développées depuis 2004 et jusqu'à ce jour.

La pratique communautaire fit l'objet de la seconde partie du programme, et l'après-midi la délégation colombienne a visité le Samusocial Perú, lequel a présenté sa méthodologie d'intervention. La délégation a assisté à un bref briefing des équipes mobiles avant de se diviser en deux groupes pour accompagner les EMA dans leur maraude, participant à une visite guidée des zones éloignées où les deux unités mobiles du Samusocial Perú interviennent, ainsi qu'à quelques visites de bénéficiaires en petites équipes de trois personnes, tandis qu'une partie de la délégation restait au Centre de Prévention du Risque Social du Samusocial pour assister aux consultations. La visite s'est conclue par une réunion, permettant de réaliser une analyse partagée de l'expérience, au cours de laquelle les échanges entre les professionnels de la délégation colombienne et ceux de l'équipe du Samusocial Perú furent enrichissants pour les deux parties. Nous espérons donc continuer à générer de nouvelles opportunités d'échanges, cherchant à renforcer les liens interinstitutionnels, en faveur des équipes de professionnels développant de nouvelles pratiques.

**Dr. Juan Carlos Yafac Villanueva**  
*Médecin Coordinateur de l'Equipe de Santé Mentale*  
*Hôpital de Huaycán*  
*Direction de la santé IV Lima Est*



*Professionnels de la délégation colombienne et l'équipe du Samusocial Perú, de l'unité mobile 2.*

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ALLIANCES STRATÉGIQUES

### CONSOLIDER LES ALLIANCES INTER-INSTITUTIONNELLES PAR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE MUTUELLE DES PARTENAIRES

En janvier, nous avons eu le plaisir d'accueillir au centre du Samusocial Perú à Huaycán, le Dr. Carlos Hurtado Rubio, directeur de l'UGDIFPV de l'Institut National du Bien-être Familial (INABIF), accompagné de Mlle Rocio Solano et de M. Martin Uribe également de l'UGDIFPV, lesquels ont participé à la réunion bimensuelle de l'équipe. Ce fût l'occasion pour l'équipe de présenter son travail de terrain quotidien avec les habitants de Huaycán et les spécificités d'intervention de la méthodologie du Samusocial, qui articule un travail de proximité avec la population à travers les visites à domicile des unités mobiles, au sein desquelles est intégré le personnel détaché par l'INABIF, avec la prise en charge proposée dans les consultations médicales et les permanences sociales et de psychologie au Centre de Prévention du Risque Social, lequel est un pont entre la population exclue des services de droit commun et ces mêmes services, et qui de plus propose un centre d'hébergement pour accueillir les victimes de violence familiale, lesquelles sont nombreuses parmi les bénéficiaires du Samusocial Perú. Ce travail développé au niveau individuel, s'appuie en amont sur des actions collectives de promotion de conditions de vie saines et de la lutte contre la violence familiale, ainsi que de prévention, au niveau de la communauté. Les représentants de l'INABIF furent très intéressés par le travail développé par le Samusocial dans les zones éloignées de Huaycán et envisagent la possibilité de développer des actions en commun. *"Malgré des moyens limités nous pouvons remarquer le grand travail que développe le Samusocial Perú, c'est pourquoi prochainement nous réaliserons des campagnes de promotion dans cette zone, au bénéfice de la communauté de Huaycán"*, a signalé le Dr. Hurtado Rubio, à l'issue de sa visite au centre du Samusocial Perú à Huaycán.



Visite du Dr. Hurtado Rubio, directeur de la UGDIFPV au centre du Samusocial Perú

### RENFORCER LES ALLIANCES STRATÉGIQUES POUR LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA VIOLENCE FAMILIALE Á HUAYCÁN

Au début de l'année, plusieurs réunions ont permis de renforcer le travail avec les partenaires stratégiques du Samusocial Perú, dans l'objectif d'améliorer le travail en commun au bénéfice des habitants des zones éloignées de Huaycán. Dans ce cadre, des réunions ont été tenues avec des représentants du Ministère Public de Huaycán, le Dr. Alfonso Barrenechea Cabrera, Procureur de la première chambre du Parquet de Huaycán, et le Dr. Pablo Jesús Jiménez Torres, procureur adjoint de la seconde chambre du Parquet de Huaycán. A l'issue de ces réunions, il a été convenu que le Samusocial Perú appuierait le Parquet dans son programme annuel d'intervention au sein des collèges de Huaycán, pour renforcer les interventions au niveau de l'aspect psychosocial des problématiques traitées. Ce programme débutera à la rentrée des classes.

## RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

### LE CADRE LEGAL DE L'INTERVENTION AUPRES DE PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES ET SES INSTITUTIONS

Le Samusocial Perú, dans son effort permanent pour garantir le bon déroulement des activités quotidiennes que l'équipe développe dans la communauté de Huaycán, cherche constamment à créer des espaces d'échange et d'actualisation des connaissances pour que l'équipe puisse assurer une prise en charge de qualité et une orientation pertinente des personnes victimes de violences familiales qui ont recours à nos services.

Dans ce cadre, le mercredi 10 février a été organisée une session d'information sur le fonctionnement et les procédures au sein de deux institutions partenaires clés dans le travail engagé avec les victimes de violences familiales : le Centre de Conciliation Extrajudiciaire et le Ministère Public Provincial Mixte de Huaycán.

- **Le Centre de Conciliation Extrajudiciaire**

*La conciliation extrajudiciaire est une institution qui constitue un mécanisme alternatif pour la résolution de conflits, au cours duquel les parties s'adressent au centre de conciliation ou au Juge de paix afin d'être assistés dans la recherche d'une solution consensuelle au conflit<sup>1</sup>*

Mme. Lourdes Ramos Soto, responsable du Centre de Conciliation Extrajudiciaire de Huaycán – Module de Justice de Huaycán, a ouvert les interventions avec une présentation qui a montré non seulement les avantages de la conciliation extrajudiciaire, mais aussi le fonctionnement et les étapes à suivre dans les diverses situations qui se présentent au Samusocial Perú, ce qui a suscité un échange riche et de nombreuses questions parmi l'équipe.

La conciliation extrajudiciaire est apparue au Pérou en novembre 1997, avec la Loi N° 26872, dont la finalité était de décongestionner les services du pouvoir judiciaire et permettre l'accès à la justice aux personnes ayant de faibles revenus. La conciliation ne sert pas seulement à résoudre des conflits, mais est également un instrument favorisant et rétablissant la paix sociale<sup>2</sup>.

En 2009 a été enregistrée une augmentation du nombre de personnes qui s'adressent aux centres de conciliation extrajudiciaire et engagent une démarche de conciliation, de 38% par rapport à l'année 2008. A la date d'aujourd'hui, le Ministère de la Justice, à travers la Direction de la Conciliation Extrajudiciaire et des Moyens Alternatifs de Résolution de Conflits chargée de superviser le développement de ces centres, a ouvert 700 Centres de Conciliation, au sein desquels est proposé un service gratuit pour les personnes de faibles ressources économiques<sup>3</sup>.

- **Le Ministère Public Provincial Mixte de Huaycán**

*"Tout citoyen qui a été atteint dans ses droits, santé, propriétés et autres motifs prévus par les lois pénales ou civiles, peuvent déposer une plainte devant le Ministère Public, sans avoir besoin d'aller auparavant à un commissariat de police".*

Poursuivant cette session de formation, les procureurs adjoints de la première chambre du Ministère Public Provincial Mixte de Huaycán, M. Alvaro Abilio Castañeda Rojas et M. Angelo Martín Cárdenas, ainsi que M. Pablo Jesús Jiménez Torres, procureur adjoint de la seconde chambre, illustrèrent pour notre équipe, dans une perspective concrète et pratique, la gestion des cas qui sont pris en charge le plus fréquemment dans les bureaux du parquet des deux chambres du Ministère Public Provincial Mixte de Huaycán.

Le ministère public est un organisme constitutionnel autonome qui est au service de la société et de l'administration judiciaire, et qui se charge de veiller au respect des droits de toutes personnes, quand il prend connaissance d'un délit. La fonction du ministère public s'exerce à travers les procureurs qui ont, entre autres fonctions, celle de prévenir un délit, recevoir et transmettre les plaintes. Les plaintes pour mauvais traitements à enfants, violences familiales ou sexuelles contre des mineurs ou des femmes, peuvent être présentées par les victimes elles-mêmes, qu'elles soient mineures, adolescentes ou mères de famille. Elles peuvent être également déposées directement auprès du commissariat de Huaycán. La démarche auprès du ministère public est gratuite, le dépôt de plainte n'entraîne aucun frais<sup>4</sup>.

Nous pouvons conclure sur le constat, que cet espace d'échange non seulement a renforcé le travail en réseau avec les institutions publiques, mais fut également un temps durant lequel l'équipe a pu bénéficier des connaissances et expériences des représentants de ces deux institutions partenaires; approfondissant ses propres connaissances sur les procédures à suivre, permettant ainsi d'améliorer nos interventions quotidiennes auprès de la population en situation d'extrême précarité de la communauté de Huaycán.

<sup>1</sup> Loi de Conciliation Extrajudiciaire (Loi N° 26872), Chapitre II, Article 5.- Définition.

<sup>2</sup> Première décennie de la conciliation extrajudiciaire au Pérou, problèmes et propositions de changement; par Rafael Median Rospigliosi

<sup>3</sup> Ministère de la Justice

<sup>4</sup> Système judiciaire ¿Qui doit s'adresser au Ministère Public? / Matériel de diffusion du Ministère Public.

## ACTIVITÉS EN COURS

### JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME, 8 mars 2010

*“...nous analysons avec un esprit critique les progrès faits au cours des 15 dernières années pour pouvoir bénéficier de ce qui a fonctionné et corriger ce qui ne l'a pas. Nous travaillons avec une détermination renouvelée en vue d'un futur caractérisé par l'égalité des droits, l'égalité d'opportunité et le progrès pour tous”<sup>5</sup>.*

“Egalité des droits, égalité d'opportunité, progrès pour tous” est le thème mondial pour ce 8 mars 2010. Depuis la déclaration de Beijing, il y a 15 ans, nous pouvons observer les résultats atteints dans de nombreux domaines, comme l'enseignement primaire pour les filles, l'accès à l'emploi, et la législation en faveur de la santé sexuelle et reproductrice. Toutefois en terme de genre il existe encore un grand fossé entre les hommes et les femmes.

A Huaycán, pour la célébration de la journée internationale de la femme, les membres de la plateforme de concertation de Huaycán, dont fait partie le Samusocial Perú, durant une semaine ont participé à des programmes, sur radio Enmanuel, dans le but d'informer la population de Huaycán sur les droits de la femme, et dans un même temps faire connaître les actions que les différentes organisations, qui travaillent ensemble, réalisent pour prévenir la violence et promouvoir l'égalité, le développement et la paix.

De même, le dimanche 7 mars, une équipe mobile du Samusocial Perú, a participé, en proposant des jeux ludiques éducatifs sur le thème des droits de la femme, à la fête organisée par Warmi Wasi, avec l'appui technique de la municipalité d'Ate.

### QUELQUES CHIFFRES : Résultats les plus marquants du 1er trimestre 2010

Au cours de ce premier trimestre, le Samusocial Perú a réalisé **2723 interventions médico-psychosociales** auprès des personnes les plus exclues des mécanismes de prise en charge de droit commun dans la communauté de Huaycán.

Nos unités mobiles ont effectué **150 maraudes** dont 5 accompagnées par la psychologue du centre et 11 par l'assistante sociale, réalisant **1960 visites à domicile**, prenant en charge et apportant conseil et orientation à des femmes, enfants et adolescents en situation de grande vulnérabilité. De même, le Centre du Samusocial Perú à Huaycán a réalisé **763 prises en charge médicales, psychologiques et sociales**.

Plus de 55% des cas détectés et pris en charge par les professionnels du Samusocial Perú étaient liés directement ou indirectement à la violence physique, psychologique, sexuelle ou par omission et négligence. Par ailleurs, le centre d'hébergement temporaire du Samusocial Perú, a accueilli **17 femmes et enfants victimes de violence familiale**, orientés par les équipes mobiles, les autorités locales et la communauté. Les personnes accueillies ont bénéficié d'une prise en charge intégrale centrée sur le renforcement de leurs capacités de résilience et leur réinsertion.

Enfin, pour renforcer le travail réalisé par le Samusocial Perú **24 causeries éducatives** ont été réalisées tant au centre que dans les zones d'intervention des unités mobiles, traitant de thèmes tels que : estime de soi, droits et devoirs de la femme et de l'enfant, communication familiale, nutrition et habitudes d'hygiène, mesures préventives pour une bonne santé entre autres.

#### VIE DU SAMUSOCIAL PERU

Depuis le mois de février un nouvel infirmier a intégré l'équipe du Samusocial Perú et tourne dans les zones éloignées de Huaycán avec la seconde unité mobile. Toute l'équipe souhaite la bienvenue à Teodomiro.

<sup>5</sup> Message du Secrétaire Général des Nations Unies au Pérou, pour la journée internationale de la Femme, le 8 mars 2010

## ***Le Samusocial International et la question du « genre » En hommage à la journée internationale des femmes du 8 mars***

Si l'inégalité entre hommes et femmes dans les sociétés est déjà une forme d'exclusion sociale, la spécificité des filles et des femmes dans les origines, modalités et conséquences, des processus de désocialisation, met également en exergue la question du genre au sein des populations vivant en rue ou en situation d'extrême précarité économique et sociale.

Deux partenaires du Samusocial International, le Samusocial Mali et le Samusocial Pérou, se sont fortement engagés dans la lutte contre l'exclusion sociale des filles et des femmes, parce que dans les villes concernées, aucune autre structure n'avait développé d'interventions particulières dans ce domaine. A Bamako, le Samusocial Mali initie, à partir de 2003, un projet d'intervention auprès des filles et jeunes femmes en rue, axé d'une part sur des tournées de rue nocturnes par une équipe médico-sociale constituée de femmes, et d'autre part, sur le développement d'un réseau spécifique de structures partenaires pour l'hébergement et la réinsertion sociale. L'enjeu est surtout la prise en charge des adolescentes et jeunes adultes vivant avec le VIH/Sida, auquel les jeunes filles en rue sont particulièrement exposées du fait de leur recours à la prostitution comme mode de survie, de leur totale exclusion des réseaux classiques d'information et de prévention, mais aussi de leur conduite d'exposition aux risques, symptomatique de leur fragilité psychologique. En 2004, le Samusocial Pérou, qui met en place un programme d'aide aux populations les plus vulnérables d'une zone particulièrement exclue, le bidonville de Huaycán dans la périphérie Est de Lima, révèle immédiatement la problématique des violences intra-familiales, comme facteur décisif et aggravant de l'exclusion des femmes, adolescentes et enfants. Le Samusocial Pérou développe alors une intervention spécifique à destination des femmes et filles victimes de violences, en mettant en place des mesures de protection adaptées avec un centre d'hébergement d'urgence permettant aux femmes de trouver refuge et protection avec leurs enfants, et d'être accompagnées dans leur devenir.

L'expérience de ces programmes Samusocial, sur deux continents différents, témoigne d'une donnée commune : il a fallu beaucoup de temps aux équipes des Samusociaux pour obtenir la confiance de ces filles et femmes, parce qu'accepter une relation d'aide institutionnelle, c'est se rendre visible au regard de la société. Si cette méfiance, pour ne pas dire défiance, est également observable dans l'intervention auprès des garçons et hommes vivant en rue, ou dans des conditions d'extrême précarité sociale, elle est sans commune mesure avec celle constatée auprès des filles et jeunes femmes. Parce que la vie en situation d'exclusion sociale constitue un « miroir grossissant » des iniquités sociétales. Parce que, même dans la vie en rue, le regard « des autres » est plus ou moins stigmatisant selon le statut sociétal, culturel, des hommes et des femmes.

En développant des projets spécifiques à leur intention, ces Samusociaux ont ainsi pu eux aussi rendre visible une réalité qui jusque là restait largement cachée et déniée dans les sociétés concernées. Leurs actions de sensibilisation s'inscrivent dans cette lignée, et invitent à ouvrir les yeux, et changer de regard, sur ceux que nos sociétés poussent à la marge, y compris ceux qui cherchent le plus à se soustraire à notre regard ; c'est le premier pas pour leur rendre leur identité et leur place dans la société.

Ce travail doit également être relayé par un plaidoyer actif ; ainsi, dans la continuité de toutes ses actions de lutte contre l'exclusion, le Samusocial International joint sa voix à toutes celles qui, en cette journée du 8 mars, ont appelé à inscrire les inégalités de genre dans l'agenda politique. L'année 2010 est à la fois, en Europe l'année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et en France celle de la lutte contre les violences faites aux femmes – déclarée grande cause nationale. Elle sera l'occasion pour le Samusocial International de se mobiliser pour rappeler que l'exclusion sociale est une violence qui affecte d'autant plus les personnes qu'elles sont déjà victimes de l'insuffisance des mécanismes de protection juridique, sociale et économique, face aux violences qu'elles subissent.

*Marie Hildwein et Delphine Laisney, chargées de programmes au Samusocial International*

*Plus d'informations sur le Samusocial International :*

[www.samu-social-international.com](http://www.samu-social-international.com)  
[www.samusocial-international.typepad.com](http://www.samusocial-international.typepad.com)

## BULLETIN DE DON

**samusocialPerú**

Francisco de Zela, 2526

Lince - Lima - Pérou

+51 1 441 22 50

[samusocial@samusocialperu.org](mailto:samusocial@samusocialperu.org)

Nom : .....

Adresse : .....

.....

.....



Je souhaite soutenir les activités du Samusocial Perú.

J'effectue un don ponctuel et je joins à ce formulaire un chèque (à l'ordre du Samusocial International, 35 avenue Courteline, 75012 Paris) d'un montant de ..... Euros.

*Précisez au dos du chèque « Samusocial Perú »*

J'effectue un don tous les mois de ..... Euros par virement automatique. Veuillez me faire parvenir un RIB du Samusocial International.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal \* :  oui  non

Fait à .....

Date .....

Signature .....

\* Fiscalité : Le don n'ouvre droit à déduction que dans la mesure où les conditions prévues aux articles 200 et 238 Bis - 1 du Code Général des Impôts sont remplies ; c'est-à-dire s'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, familial ou culturel ». Le Samusocial International remplit ces critères.

Les versements et dons effectués par les contribuables, autres que les entreprises, qui ont leur domicile fiscal en France ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75% du montant des versements pour un montant maximum de 510 € ; les dons effectués au delà de ce plafond ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition dans la limite de 20% du revenu imposable. **Ainsi, un don de 100 euros ouvre droit à une réduction fiscale de 75 euros ; son coût réel est donc de 25 euros.**

Les versements et dons effectués par les **entreprises** assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Ces dispositions s'appliquent même si le nom de l'entreprise versante est associé aux opérations réalisées par ces organismes.

### Ils soutiennent le **samusocialPerú** :

SANOFI-AVENTIS GROUPE 🇫🇷 FONDATION RAJA 🇫🇷 CHILDREN OF PERU FOUNDATION 🇫🇷  
PEUGEOT BRAILLARD 🇫🇷 SAMUSOCIAL INTERNATIONAL 🇫🇷 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PÉRUVIEN  
🇫🇷 MINISTÈRE DE LA FEMME ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL PÉRUVIEN 🇫🇷 MAIRIE DE ATE 🇫🇷  
Et de généreux particuliers...

